

SAISON 2025-2026



Région :
PACA

STAGE FORMATION BMF3° Sport Santé Mention : formation sur prescription médicale

Date du stage : du 22/04/2026 au 26/04/2026

Lieu : CREPS AIX, 62 chemin du Viaduc, 13080 AIX-EN-PROVENCE

Les diplômes sont mis en place par la Fédération dans le cadre de l'article L.211-2 du code du sport relatif à la formation au sein des fédérations sportives agréées.

Il est donc obligatoire de posséder un diplôme reconnu pour enseigner les activités relevant de la FFKMDA.

C'est un enseignant bénévole. Le BMF3° « Sport Santé » mention formation sport sur prescription médicale connaît et appréhende les différentes techniques de prise en charge d'une activité physique adaptée à une personne porteuse de pathologies liées à l'affection de longue durée ainsi que pour réduire les facteurs de risque liés à la sédentarisation. Le titulaire de ce diplôme peut encadrer, en sécurité, toutes les disciplines sportives relevant de la fédération en les adaptant aux publics spécifiques.

Condition de participation :

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre licencié à la FFKMDA (joindre la copie de la licence)
- Joindre le BMF 3° Sports de contact (minimum)

Coût de formation : 300 euros

Date limite d'inscription : 01/04/2026

Limité à 25 places

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera aussitôt envoyé à son expéditeur

DOSSIER D'INSCRIPTION (avec règlement à l'ordre de la FFKMDA formation) à envoyer à :

**FFKMDA Pôle formation
38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET
Secrétariat – 01.43.60.53.95 – formations@ffkmda.fr**

* Les données prévisionnelles sont indiquées sous réserve de modification

CONVENTION DE FORMATION

(N° déclaration d'activité : 11 93 06306 93)



Entre les soussignés :

1) Fédération Française de kickboxing, muaythai et disciplines associées, représentée par Nadir ALLOUACHE, président. 38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET
en sa qualité d'organisme de formation (N° de déclaration d'activité 11 93 06306 93 auprès du Préfet de la région d'ÎLE DE FRANCE), représentée par Monsieur Nadir ALLOUACHE.

ET

Madame, Mademoiselle, Monsieur	
Votre nom de naissance	
Vos prénoms	
Votre date de naissance	
Votre nationalité	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Tel domicile :	Tel portable :
Email obligatoire et lisible :	

Structure de stage

Ligue :	
Nom du club :	N° d'affiliation :
N° de licence :	Nom du président :
Nom du tuteur obligatoire :	

Les convocations seront envoyées par mail (attention pensez à regarder dans vos SPAM)

est conclue la convention suivante, en application à l'article L.211-2 du code du sport relatif à la formation au sein des fédérations sportives agréées (il est donc obligatoire de posséder un diplôme reconnu pour enseigner les activités relevant de la FFKMDA.

- Objet et condition de participation

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation FFKMDA s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Brevet de Moniteur Fédéral 3° (BMF 3°)

Pour une durée de 35H (soit 5 jours de formation)

Votre formation

La formation est assurée par les membres de la DTN ou du service formation habilités par celles-ci.

Diplôme souhaité	Option	Lieu
BMF 3°	Sport santé	Aix en Provence

REGLEMENT

Votre règlement : deux possibilités :

Par chèque

Droit d'inscription
N° de chèquemontant de 300 euros à l'ordre de la FFKMDA FORMATION

Ou par virement

Droit d'inscription
Nom de la banque émettrice :
Nom et prénom du titulaire du compte :
Date exacte du virement :
Montant viré :
Référence et numéro du virement :
JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN JUSTIFICATIF DE VIREMENT

RIB DU PÔLE FORMATION POUR EFFECTUER LE VIREMENT

NV RIB formation



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06219	00020774703	37	EUR

Domiciliation
CCM PARIS LES LILAS - BAGNOLET

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8062 1900 0207 7470 337

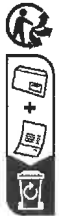
BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM PARIS LES LILAS - BAGNOLET
BAGNOLET
12 RUE SADI CARNOT
93170 BAGNOLET
☎ 01 43 62 18 56

Titulaire du compte (Account Owner)
FEDERATION FRANCAISE DE KICK
BOXINGMUAY THAI ET DISCIPLINES A
COMPTE FORMATION
38 RUE MALMAISON
93170 BAGNOLET

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(A joindre à toute inscription des stages du Brevet du Moniteur Fédéral)

Je soussigné·e :

M'engage sur l'honneur à suivre la formation complète du Brevet Moniteur Fédéral 3°.

L'attribution du diplôme sera définitive quand toutes les unités de formations seront validées et le stage en structure effectué

Fait à le Signature du stagiaire

Signature du Président de la structure

Cachet de la structure

Seules les inscriptions complètes et accompagnées des règlements seront prises en compte



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE KICKBOXING, MUAYTHAI & DISCIPLINES ASSOCIÉES

- 3

RÈGLEMENTATIONS



RÈGLEMENTATION SUR LES STAGES FEDERAUX

- 1) Les stages sont dirigés par les cadres d'Etat ou fédéraux titulaires du DESJEPS et/ou DEJEPS et/ou BPJEPS activités pugilistiques « mention Muaythai et/ou Kickboxing et/ou Full Contact et/ou sports de contact ».
- 2) Les stages s'adressent aux pratiquants, compétiteurs, enseignants et dirigeants licenciés à la FFKMDA.
- 3) Les informations concernant les stages sont adressées à toutes les ligues. Les correspondants se doivent de les diffuser très largement afin que tous les pratiquants des clubs soient informés.
- 4) La licence devra être OBLIGATOIREMENT présentée lors de l'ouverture du stage.
- 5) Les stagiaires devront impérativement se présenter aux stages, entraînements et examens techniques avec leur tenue de kickboxing, muaythai ou pancrace
- 6) Toute personne ne pouvant pas participer activement aux heures de formation pratique et théorique, ne pourra pas s'inscrire et participer à la formation.
- 7) Toute personne qui perturbera le bon fonctionnement du stage pourra être exclue sur décision du directeur de stage, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.
- 8) Toute dégradation du matériel sera à la charge des responsables de ces faits.
- 9) La fédération se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre des participants est insuffisant. Dans ce cas, les stagiaires inscrits se verront rembourser la totalité de leurs frais d'inscription.
- 10) Une attestation de stage sera délivrée à l'issue de chacun des stages à la demande des stagiaires.

RÈGLEMENTATION SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE VENTE

- 1) Respecter les conditions particulières de participation existant pour chaque stage (grades (2020), diplômes minimum).
- 2) Utiliser une fiche d'inscription par stage et par personne.
- 3) Les dates limites d'inscription doivent être impérativement respectées.
- 4) Aucune demande d'inscription effectuée par téléphone, mail ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.
- 5) Toute résiliation doit être faite par courrier avec un justificatif. Dans tous les cas, les frais de constitutions de dossier correspondant aux droits d'inscription seront retenus pour tout désistement à moins de 10 jours du 1er jour de stage.
- 6) Pour le chèque concernant le coût de formation, il ne sera encaissé qu'au premier jour de stage.
- 7) Il est obligatoire de joindre une photocopie de votre diplôme de secourisme (AFPS, SST, PSC1....) avec l'inscription. Dans le cas contraire l'inscription ne sera pas prise en compte.
- 8) Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente du service formation de la FFKMDA (document disponible sur <https://claco-ffkmda.univ-lyon1.fr> rubrique formation fédérale)

Signature du stagiaire suivi de la mention lu et approuvé

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT et ATTESTATION D'HONORABILITÉ



Je soussigné(e) : né le.....à.....

1. **Reconnais** avoir pris connaissance et accepte les conditions d'admission pour l'accès à la formation, le déroulement de la formation et les procédures d'évaluation.
2. **Déclare** me présenter à l'intégralité de la formation organisée par l'Organisme de formation en cas d'acceptation de mon dossier d'inscription.
3. **M'engage** à respecter les prescriptions et directives de l'Organisme de formation pendant toute la durée de la formation et à respecter le règlement intérieur de l'organisme et les Conditions Générales de Vente en vigueur.
4. **Déclare** dégager l'Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou vol subis par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d'un bien).
5. **M'engage** à régler le montant des frais pédagogiques dans les conditions prévues par les conditions générales de vente.
6. **Atteste** sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité visées à l'article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci-dessous :
« I.- Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, ou aux articles L. 223-1 et L. 322-7, ni intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives mentionnés à l'article L. 322-1 s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :
1° Au chapitre Ier du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221-6 ; 2° Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;
3° Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II ;
4° Au chapitre II du titre Ier du livre III du même code ; 5° Au chapitre IV du titre II du même livre III ;
6° Au livre IV du même code ;
7° Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route ;
8° Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique ; 9° Au chapitre VII du titre Ier du livre III du code de la sécurité intérieure ;
10° Aux articles L. 212-14, L. 232-25 à L. 232-27, L. 241-2 à L. 241-5 et L. 332-3 à L. 332-13 du présent code.

II.- En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.
III.- En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive s'il a été définitivement condamné par le juge pénal pour crime ou délit à caractère terroriste. »7. **M'engage** à informer la FFKMDA et ce sans délais de la survenance de tout événement me concernant relatifs aux conditions d'honorabilité visées à l'article L212-9 du code du sport ci-dessus rappelées.

Fait à : Le : **Signature**

PROTECTION DES DONNÉES (RGPD & DROIT À L'IMAGE



RGPD

Le pôle formation de la FFKMDA dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les données personnelles des stagiaires inscrits (es) en formation au sein de notre organisme de formation. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service administratif du service formation de la FFKMDA, direction@ffkmda.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant à l'exception des mentions obligatoires relevant des dispositifs réglementaires de formation.

☐ J'accepte* explicitement l'utilisation de mes coordonnées pour me recontacter à propos de ma demande exprimée à travers ce formulaire. Les données seront stockées le temps de leur traitement et pour une durée maximale de 3 ans.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans une base de données pour le traitement des demandes exprimées. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées exclusivement aux équipes de la FFKMDA, et ne sont en aucun cas transmises à des tiers. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous sollicitant via ce même formulaire.

***Cocher la case pour accepter**

Nom et signature :

DROIT À L'IMAGE :

☐ J'autorise* l'organisme de formation de la FFKMDA, lors de ma présence sur les lieux de formation, à prendre, utiliser et à diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication (site internet, plateforme e-learning, réseaux sociaux, journaux, plaquettes, flyers, brochure d'information, contenus de cours etc...) . Cette autorisation est consentie à titre gracieux et ce sans durée limite dans le temps. L'autorisation pourra être retirée à tout moment en s'adressant à la direction de la FFKMDA

***Cocher la case pour accepter**

Nom et signature



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE KICKBOXING, MUAYTHAI & DISCIPLINES ASSOCIÉES